

Compte rendu du groupe d'échanges sur l'arboriculture et l'élevage

11 février 2014 - chez Yann SYMZAK - Domaine de la Berlotte - SARRIANS - Vaucluse

Groupe d'échanges sur l'arboriculture et l'élevage : introduction d'animaux dans les vergers

Le 11 février 2014 après-midi, une vingtaine de visiteurs (principalement des agriculteurs et des techniciens) se sont rendus à SARRIANS dans le Vaucluse au Domaine de la Berlotte, à l'occasion d'un groupe d'échanges sur l'arboriculture et l'élevage organisé par Bio de Provence, Agribio 84 et le GRAB.

🔗 Présentation de l'exploitation

Cette demi-journée a débuté par un « tour de table ». Yann SYMZAK a tout d'abord présenté son parcours et son exploitation. Ce chimiste de formation a acheté cette exploitation conventionnelle de 13 ha de pommiers (7 ha de Golden et 6 ha d'Elstar) en 2003. Il a suivi une formation agricole d'un an avant de s'installer. Dans un premier temps ses pommes étaient commercialisées en coopérative et sous contrat pour faire du baby food (le nombre de traitements phytosanitaires était par conséquent réduit). Il a ensuite décidé de convertir son exploitation à l'agriculture biologique en 2007. Cette conversion était pour lui un choix logique. Par conséquent, il a franchi une étape supplémentaire en passant au bio. Actuellement, il possède une propriété de 20 hectares d'un seul tenant.



🔗 Choix d'introduire des animaux dans ses vergers

Ses parents possédaient un centre équestre. Ceci a donné envie à Yann SYMZAK d'avoir des chevaux et un âne sur son exploitation. Il ne concevait pas d'être agriculteur sans avoir des animaux. Il a commencé à élever des poules afin d'avoir des œufs tous les jours. Son parcellaire regroupé autour du siège de l'exploitation est idéal pour introduire des animaux dans les vergers. Il est à noter que chez cet agriculteur, les animaux se promènent librement sur les différentes parcelles. Par contre, ce sont « les légumes du potager » qui sont parqués.



Un de ses amis lui a demandé de garder une truie de 140 kg. Actuellement, quelques porcs circulent librement sur son exploitation. Il s'est rendu compte que les cochons sont des animaux très sociables qui apprennent facilement les limites de la propriété. Les premiers jours, il a été très étonné par la quantité d'herbe que broutait la truie. Les cochons broutent l'herbe à hauteur de 80 % de leur temps. Ils ont permis de réduire les « mauvaises » herbes (liserons, chardons...) sur l'exploitation. Ces animaux permettent également de butter et débiter les vergers (ils ne le font pas forcément comme Yann SYMZAK l'aurait souhaité). Il a également observé une réduction de la population de campagnols au bout de deux à trois mois après l'introduction des

cochons. Monsieur SYMZAK s'est aperçu que ses cochons chassent mieux les campagnols lorsqu'ils pèsent entre 30 et 40 kg. Au-delà de 130 kg, ils ne sont plus très efficaces. Il a également observé que les cochons noirs sont de meilleurs chasseurs que les roses. Par contre, les roses grossissent plus vite. La station d'expérimentale La Pugère a testé l'introduction de deux cochons vietnamiens. Malheureusement, ils préféraient attendre leur gamelle que chasser les campagnols. Des cochons de différents âges et races (Gasconne, noir, rose...) sont présents sur cette exploitation. Il est à noter que les cochons sont des animaux omnivores. Il faut par conséquent faire attention à ses doigts lorsqu'on les attrape. Au domaine de la Berlotte, un cochon a mangé un agneau à la naissance.

Il est important de délimiter les parcelles avec trois fils électriques afin que les cochons ne puissent pas s'échapper. Yann SYMZAK ne donne pas de céréales à ses cochons car il n'en produit pas sur son exploitation. Il récupère gratuitement des légumes non commercialisables (courges...) pour nourrir ses cochons.

Un de ses amis avait des moutons, il a donc essayé d'en mettre dans ses vergers. « Les moutons ça tond mais c'est con ». Monsieur SYMZAK a remarqué un effet par rapport à la tavelure, puisqu'il ne traite plus les parcelles où se trouvent les moutons. L'inconvénient, c'est qu'ils mangent les fruits (les pommes sur cette exploitation), les feuilles

et les branches sur une hauteur d'un mètre à un mètre cinquante. Il a eu un problème avec une brebis qui devait certainement avoir des carences. Dès qu'il l'a mis dans son verger, elle a commencé à manger l'écorce des arbres et a entraîné les autres brebis à faire de même. En termes de densité, Monsieur SYMZAK met 13 brebis, un bélier et des agneaux dans 1,5 hectare.

Pierre CLERC, agriculteur biologique au THOR, a également mis des moutons sur son exploitation depuis 2004-2005. Au départ, un de ses amis faisait pâturer ses moutons dans les vergers de Pierre CLERC. Actuellement, il réfléchit à introduire dans ses vergers des cochons ou des volailles. Sur cette exploitation, les moutons se trouvent dans des parcs qu'il déplace. Cet agriculteur ne met pas les moutons dans son verger du débourement à la récolte.

Yann SYMZAK a également deux vaches laitières Jersey, un jeune taureau limousin et un veau croisé Abondance et Montbéliarde. « La bouche d'une vache est l'équivalent d'un aspirateur. Les vaches mangent tout même les aubergines. ». Pour l'anecdote, en une nuit ses deux vaches ont mangé un pallox entier de pommes de terre. Elles n'ont pas eu de problème de transit par la suite. Cet agriculteur ne met pas les vaches dans ses vergers au stade bourgeon. Il traite manuellement une fois par jour ses vaches. Il les fait pâturer dans ses vergers lorsque les feuilles se sont développées car à ce stade les vaches préfèrent brouter l'herbe. Il porte ses veaux à l'abattoir de Carpentras.



Il met les chevaux dans ses vergers dans la période hors saison (après la récolte). Un tiers de son revenu provient des chevaux qu'il garde en pension sur son exploitation. A l'avenir, il va peut être mettre des filets alt'carpo sur ses vergers et il envisage d'y laisser les chevaux toute l'année. Pour éviter que ses animaux aient des carences, cet agriculteur a disposé des blocs de sel sur les parcelles de son exploitation.

Monsieur SYMZAK a réalisé un dispositif expérimental sur son exploitation afin d'évaluer l'impact de chacune des espèces animales. En effet, sur une parcelle se trouvent uniquement des poules, sur une seconde les cochons se promènent librement et sur une troisième des moutons pâturent ainsi que des vaches de temps en temps.

Les oies et les canards sont des animaux très intéressants pour brouter l'herbe. Pour réduire la pression du carpocapse, l'idéal serait de mettre une centaine de brebis ou plusieurs chevaux juste après la récolte dans les vergers afin qu'ils consomment rapidement tous les fruits tombés au sol.



Yann SYMZAK apprécie le côté vivant de ses animaux. Du fait de leur présence et du faible nombre de traitements dans ses vergers, en 2013, cet agriculteur a obtenu des fruits de petits calibres avec quelques tâches. Pour palier ceci, il transforme une partie de sa production fruitière en jus de fruits. Il tient à souligner que la commercialisation en frais est difficilement compatible avec la présence d'animaux dans les vergers.



En ce qui concerne la fertilisation, Yann SYMZAK ne met pas de fertilisation organique au pied des arbres car il a peur qu'elle soit mangée par ses animaux. Il applique juste de temps en temps des engrais foliaires. Cependant, il reconnaît que sa fertilisation actuelle n'est pas suffisante.

Concernant les vols, il est difficile de voler un cochon car ce sont des animaux vifs, bruyants et qui se défendent les uns les autres. Il achète chaque année deux cent poussins, la moitié se fait manger par le renard. Afin d'éviter les vols, un de ses chiens dort dans le poulailler. Par contre, il a perdu un cochon car un chasseur a tiré sur cet animal alors qu'il se trouvait dans la réserve.

🔗 Ses projets

Yann SYMZAK a observé une résurgence d'eau sur une de ses parcelles. Il a été obligé d'arracher les arbres qui se trouvaient à cet endroit. Il a pour projet de construire un plan d'eau pour élever des poissons à cet endroit.

👉 Résultats d'expériences d'introduction d'animaux dans les vergers

Gilles LIBOUREL, référent en arboriculture biologique en PACA, a ensuite présenté les résultats d'expérience d'introduction d'animaux dans les vergers.

Il a notamment parlé de l'exploitation de Jean-Yves FILLATRE qui a introduit 25 moutons Shropshire et une trentaine d'oies d'Alsace, des poules et des canards sur huit hectares de vergers biologiques. Il s'est installé en 1987 et suite à des problèmes de tavelure et de black rot, il a décidé en 2005 d'introduire des animaux dans ses vergers. Cet agriculteur a choisi de mettre dans ses vergers des moutons Shropshire car ils mangent l'herbe sans attaquer l'écorce des arbres. Pour les oies, il souhaitait qu'elles se reproduisent naturellement dans ses vergers. Les oies d'Alsace ont répondu à cette exigence. Actuellement, un équilibre s'est créé entre tous les acteurs de son système agricole.

👉 Informations pratiques sur la réglementation biologique : volailles et porcs et présentation de la réglementation sanitaire des volailles

Marie SCHERRIER, chargée de missions filière élevage biologique à Bio de Provence-Alpes-Côte d'Azur a communiqué des informations pratiques sur la réglementation biologique des volailles et des porcs et sur la réglementation sanitaire des volailles. Si vous souhaitez recevoir tous les documents distribués, n'hésitez pas à la contacter (coordonnées ci-dessous).

Yann SYMZAK souligne que par rapport à la réglementation sanitaire, les vaches sont les animaux les plus contraignants (prises de sang obligatoires...). Pour les poules pondeuses, la réglementation sanitaire est plus contraignante à partir de 250 poules à cause du risque salmonelles. Au-delà de ce seuil, les éleveurs doivent par exemple conditionner leurs œufs dans un centre d'emballage agréé par les services sanitaires et disposer d'eau potable pour obtenir cet agrément.

Un agriculteur peut tuer sur son exploitation deux cochons par an pour son auto-consommation mais pour la commercialisation à des tiers, les porcs doivent être abattus dans un abattoir agréé. Pour les volailles de chair, une dérogation permet aux éleveurs de créer une tuerie à la ferme. Celle-ci doit répondre à des règles d'hygiène strictes et ne peut traiter que les volailles de leur propre exploitation.

Tout élevage doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) qui délivre à l'éleveur un numéro d'identification et un code œuf dans le cas d'un élevage de poules pondeuses. Remarque : dans la réglementation biologique, la castration des cochons est autorisée. Par contre, ils doivent être anesthésiés localement avant l'opération.



👉 Présentation du projet de valorisation des bonnes pratiques en arboriculture

Didier JAMMES, chargé de missions énergie, environnement et agriculture à Bio de Provence, a présenté le projet de valorisation des bonnes pratiques en arboriculture. Dans le cadre de ce programme, il recherche cinq exploitations arboricoles volontaires pour réaliser un « diagnostic Dia'terre » (bilan carbone de l'exploitation d'une durée d'environ deux heures). L'objectif est de tester l'impact de la présence d'animaux dans les vergers, il est donc nécessaire d'interroger les deux types d'exploitations (avec et sans animaux). Si vous êtes volontaires, n'hésitez pas à contacter Didier JAMMES (coordonnées ci-dessous).

👉 Cette demi-journée très riche en discussions s'est clôturée autour d'un apéritif biologique partagé avec tous les participants

Contacts :

Didier JAMMES, chargé de missions Environnement Agriculture Energie – 04 90 84 43 64

Marie SCHERRIER, chargée de missions filières élevage, grandes cultures et viticulture – 04 90 84 43 61

Sophie FRAYSSINET, chargée de missions – 04 90 84 43 64



Dans le cadre de la démarche AGIR « Vers 100 exploitations et coopératives agricoles exemplaires », la région PACA encourage les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles.

